



FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE



CRSA
Comité Régional du Sport Automobile
LIMOUSIN



REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} Rallye Régional de l'OR - PAYS de JUMILHAC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

LISTE DES ADRESSES

Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix
87270 COUZEIX
site : www.asa-st-martial.fr
secrétariat : asa.stmartial@gmail.com

Engagements

François Xavier BOISSOU
18 rue Joinville - 87100 LIMOGES
tel : 06 63 70 14 46
courriel : fx.negoces@gmail.com

Accueil des Officiels

Salle des associations rue des Félibres

-Vendredi 11 mars de 17H30 à 20H00

-Samedi 12 mars de 7H30 à 12H00

Vérifications Administratives & Techniques

Salle des Fêtes La Pépite rue du stade
24630 Jumilhac le Grand

Direction de Course

Collège Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Salle des associations rue des Félibres

Remise des coupes

Podium d'arrivée
Jumilhac le Grand - Place du Château

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 25 Janvier 2016

- ♦Parution du règlement
- ♦Ouverture des engagements

Lundi 29 Février 2016

- ♦Clôture des engagements

Samedi 5 Mars 2016

- ♦Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦Samedi 5 Mars 2016 de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00
- ♦Samedi 12 Mars 2016 de 8h30 à 11h30

Mardi 8 Mars 2016

- ♦Publication de la liste des engagés et des numéros de départ : site internet du rallye

Samedi 12 Mars 2016

- ♦Vérifications administratives de 8H00 à 11H00
- ♦Vérifications techniques de 8H15 à 11H15
Salle des Fêtes de Jumilhac
- ♦Ouverture parc fermé de départ à 8H 30
Place du Château
- ♦Réunion du Directeur de Course aux officiels à 10H00
PC Course – Salle des associations rue des Félibres
- ♦1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 10H30
Salle des associations rue des Félibres
- ♦Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre et heures des départs à 12H45
- ♦Départ du Rallye à 13 h 30
Parc Fermé - Place du château Jumilhac le Grand
- ♦Arrivée du Rallye à 19 h 54
Parc Fermé - Place du château Jumilhac le Grand
- ♦Vérifications finales (après l'arrivée)
Garage Frugier - 24630 Jumilhac le Grand
- ♦Publication des résultats provisoires 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent - CH 6 A - Place du Château à Jumilhac
- ♦ Remise des coupes sur le podium d'entrée de parc final, et salle des fêtes de Jumilhac pour tirage au sort

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif, avec le concours des communes de Jumilhac le Grand, Saint Priest les Fougères, et Saint Paul la Roche

le 1^{er} Rallye Régional de l'Or - PAYS de JUMILHAC.
le 12 mars 2016

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional du Sport Automobile LIMOUSIN n° 1602 en date du 19/12/2015 par délégation de la F.F.S.A.

Comité d'Organisation

Président FX BOISSOU

Membres : MAZAUD L, BAPPEL C ; BENEZET C ; BONNAUD A ; BONNAUD N ; BONNAT H ; BONNETAUD J ; HABONNEAU C ; LAMARGUE C ; LAROULANDIE M ; MILLET-LAGE H

Permanence et secrétariat du rallye

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 11 mars 2016 à 12H00

Tel : 06 63 70 14 46 courriel : fx.negoces@gmail.com

du vendredi 11 mars 2016 à 14H30

au samedi 12 mars 2016 à 24H00

PC Course Salle Tel : 05 53

Tel : 06 63 70 14 46 courriel : fx.negoces@gmail.com

Organisateur technique

ASA SAINT-MARTIAL

Président : Laurent MAZAUD

28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

1.1 - Officiels

Collège des Commissaires Sportifs

Président Michel BOUIN
Membres Annie FOURCADE
Roland LAVERGNE

Direction de Course

Directeur de Course Roger DESMOULIN
Directeur Adjoint Frederik DUCROCQ
Adjoints à la DC Michel VAURIE
Alain BONNAUD

DC délégués E.S. Pierre MASDIEU
Xavier VAUCIEUX

Commissaires Techniques Cédric DAURAT (resp)
Sébastien VERRON
Vincent DARLAVOIX
Jean Pierre ROQUES

Commissaires Sportifs
Chargés des Relations
avec les concurrents Jean François FOURCADE
Bernard PREVOT

Commissaires Sportifs
-Publicités Hubert MILLET LAGE

-Parc Jumilhac Hubert MILLET LAGE
-Parc Assistance Jean Michel BRIAT

Juge de Fait Michel BLANC

Médecin Chef en cours

Chronomètres Alain BRUN
Colette DELMOND
Marie Lou JARRAUD
Claude AMATHIEU
Jean Christophe PIERRE
Alain SYLVAIN

Vérifications Administratives Brigitte LAROULANDIE

Responsables des ES Cyrille BENEZET
Julien BONNETAUD
Cyril BAPPEL

Sécurité des ES Henri BONNAT

Délégué autorités Laurent MAZAUD

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Fait.

Speaker Bernard PICAT

Relations Médias Gérard COEFFE

Classements informatiques Jean Luc COUSSEAU

Responsable des moyens
de sécurité Alain BONNAUD

Responsables Commissaires
et matériels Cyril BAPPEL
Julien BONNETAUD

Responsable Organisation Christophe HABONNEAU

Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye : PC Course :
Salle des Associations

Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Jumilhac le Grand

1.2 - Eligibilité

Le 1^{er} Rallye Régional de l'OR - PAYS de JUMILHAC compte pour :

-Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

-Le Championnat du Comité Régional Aquitaine

- Le challenge « Les Notes d'Or 2016 »

Renseignements : facosport@orange.fr Tel 06.08.88.64.43

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 12 mars 2016:

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h00
Salle des Fêtes de Jumilhac

- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h15
Parking Salle des Fêtes de Jumilhac

- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage : FRUGIER - 24630 Jumilhac le Grand :

Tarif horaire : 60 € TTC

Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscription

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional de l'OR-PAYS de JUMILHAC doit adresser son bulletin d'engagement dûment complété, avant le lundi 29 février 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi) d'engagement à :

François Xavier BOISSOU
18 rue Joinville - 87100 LIMOGES
Tel : 06 63 70 14 46

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures.

3.1.11.1 - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs :200 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..400 €

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail) et seront remboursés conformément à la réglementation générale FFSA 2016.

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2016

4.1.1 - Vitres

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2016.

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire.

4.3.2.3 - Parcs d'assistance

Dans le **parc d'assistance unique**, situé sur le parking du stade et aux abords de la Salle des Fêtes de Jumilhac les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur

pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage sera de 200 €. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6 - Plaques d'immatriculation - Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2016.

4.8 - Systèmes d'extinction de feu

Les systèmes d'extinction de feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect, des sanctions seront appliquées :

- Avant le départ : une mise en conformité devra être effectuée,
- Pendant le rallye : une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye de l'Or - Pays de JUMILHAC » devra être autorisée par les organisateurs.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 1^{er} Rallye Régional de l'OR - PAYS de JUMILHAC représente un parcours total de 104,94 km

Il est divisé en 1 étape de 3 sections et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 42 km (40 %).

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 Saint Priest les Fougères.....8,80 km
- ES 2-4-6 Saint Paul la Roche5,20 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 5 mars 2016 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

3 passages maximum de reconnaissance.

Nous vous informons que les jours du rallye, les « cordes » seront matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.

6.2.4 - Sanctions Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissance avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Autres infractions :

-1^{ère} infraction : 1' ou 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende du montant de l'engagement.

-2^{ème} infraction : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Les pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur 1^{ère} réunion.

Les reconnaissances sont autorisées :

- Samedi 5 mars 2016 : de 9H00 à 11H30
et 14H00 à 17H00
- Samedi 12 mars 2016 : de 8H30 à 11H30

La fiche concurrent de contrôle des reconnaissances sera obligatoirement rendue aux vérifications administratives.

Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Relations Concurrents : ... blouson rouge « Relations Conc^t. »
- Directeurs de Course : ... chasuble rouge « Direc de Course »
- Chronomètres : chasuble verte « Chronomètreur »
- Chefs de Poste : chasuble orange « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble orange
- Commissaires technique . chasuble noire
- Médecin chasuble blanche
- Radio chasuble jaune
- Media chasuble verte

7.3 - Contrôles de Passage (CP), Contrôles Horaires (CH), Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.4 - Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5 - Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5.17.1. Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2. Chaque voiture de compétition aura à son bord une « **croix rouge** » et un signe « **OK** » vert (format A4). La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « **OK** » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « **OK** » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 8 - PENALITES, RECLAMATIONS, APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 10 - PRIX

Un trophée et/ou coupe sera remis à chaque équipage

Un tirage au sort, effectué lors du verre de l'amitié à la fin de rallye à la salle des fêtes de Jumilhac, sur la liste des équipages partants, récompensera 2 équipages par un engagement gratuit pour l'édition 2017.

Présence des équipages en personne obligatoire, sinon le tirage au sort continuera jusqu'au suivant présent.